

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

7 MAI 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RESU CONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE**  
**DATE A U CUNSIGLIU ESECUTIVU E A U SO PRESIDENTE**  
**PE U SICONDU SIMESTRU 2019**

**COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS**  
**CONFIEES AU CONSEIL EXECUTIF ET A SON PRESIDENT**  
**POUR LE SECOND SEMESTRE 2019**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Diverses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil Exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de plusieurs délibérations adoptées en 2018 et 2019, l'Assemblée de Corse a-t-elle confié au Conseil Exécutif et à son Président, des délégations d'attributions sur des domaines variés.

Compte tenu du fait que le principe posé par le CGCT est que l'assemblée délibérante doit être régulièrement informée des modalités d'exercice de chacune des délégations d'attributions, je vous adresse régulièrement un compte-rendu des actes que le Conseil Exécutif adopte ou que je signe en application de ces délégations d'attributions.

Le compte-rendu des actes de l'année 2018 vous a été présenté lors de la session du 21 février 2019 (délibération n° 19/043 AC), celui couvrant le premier semestre 2019 lors de la session du 24 octobre 2019 (délibération n° 19/373 AC).

Le présent rapport vise à vous rendre compte des actes adoptés ou signés dans ce cadre durant le second semestre de l'année 2019.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.